ENTREPRISE Adresse: Tél.: / Mail:

Site internet:

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

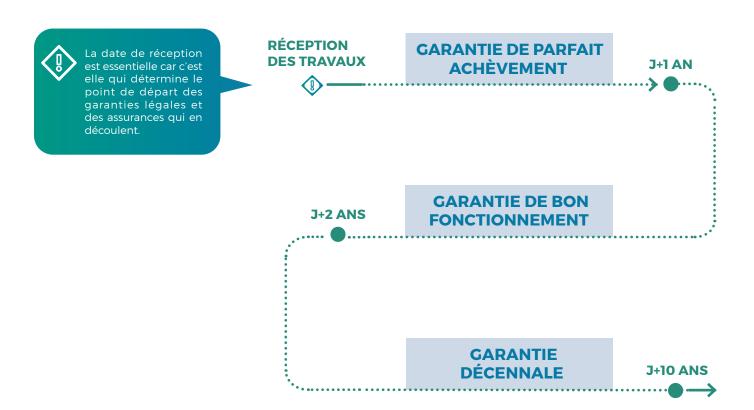
agissant en qualité de Maître d'ouvrage (clien	t),			
après avoir procédé à la visite des travaux exécutés par l'entreprise				
	en date du			
relatif à des travaux de				
à l'adresse				
en présence du représentant de l'entreprise :				
déclare que : (cocher la mention utile)				
La réception est prononcée sans réserve.				
La réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état ci-dessous.				
L'entreprise lèvera ces réserves dans un délai d	de : (inscrire le délai ainsi négocié)			
La réception est refusée - différée pour le	es motifs suivants			
Fait à (lieu) :	Le (date) :			
Signatures				
Le maître d'ouvrage (client)	L'entreprise			





QU'EST-CE QUE LA RÉCEPTION DES TRAVAUX?

La réception des travaux est une phase clé qui marque l'achèvement du chantier. Elle traduit la volonté du client d'accepter les travaux avec ou sans réserve. Elle doit être prononcée contradictoirement (entre le client et l'entreprise) avec la signature d'un procès-verbal de réception. En cas de réserves, celles-ci doivent être levées par l'entreprise dans un délai défini avec le client. Un procès-verbal de levée de réserve (entre le client et l'entreprise) doit être formalisé une fois que les travaux rectificatifs sont réalisés.



J+1 AN

LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT?

Pendant un an à compter de la date de réception des travaux, l'entreprise doit réparer tous les désordres, de quelque gravité qu'ils soient. En revanche, elle ne couvre pas les désordres résultant de l'usure normale ou de l'usage.

Cette garantie vise les désordres qui ont fait l'objet de réserves lors de la réception des travaux et/ou qui sont apparus pendant la première année (exemples : décollement d'un revêtement, défaut de fonctionnement d'un volet...).

J+2 ANS

LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT?

Pendant deux ans à compter de la date de réception, l'entreprise est tenue de réparer les défauts qui affectent le fonctionnement des éléments d'équipements dissociables de l'ouvrage. C'est-à-dire ceux des éléments d'équipement qui peuvent être enlevés sans détérioration du gros-œuvre (exemples : chaudière, radiateur, volets roulants...).

J+10 ANS

LA GARANTIE DÉCENNALE?

Pendant dix ans à compter de la date de réception des travaux, la responsabilité de l'entreprise peut être engagée suite à des dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage (exemples : effondrement de charpente, affaissement de plancher...) ou qui empêchent l'ouvrage de remplir sa fonction (exemples : infiltrations d'eau par la toiture, dysfonctionnement généralisé des menuiseries, décollement de carrelage dans une cuisine, sous-dimensionnement d'un générateur...).





POINTS DE RÉCEPTION Isolation thermique par l'extérieur (ITE) - Isolant sous bardage

COMMENT UTILISER CETTE FICHE?



Les fiches de réception PROFEEL ont vocation à faciliter le processus de réception des travaux de rénovation énergétique. Chaque fiche de réception présente quelques points importants à aborder entre l'entreprise et le client lors de la réception de travaux relatifs à un ouvrage donné. Cette liste de points de réception est proposée à titre indicatif. Elle n'a pas vocation à être exhaustive. **Cette fiche doit être utilisée en présence des deux parties.**

1/ Le chantier est replié et nettoyé ?	
Constat visuel	REPLI DU
OUI NON Sans objet	CHANTIER
Commentaire :	
2/ L'isolant posé est conforme au devis ? (nature, épaisseur, caractéristiques)	
Etiquette du produit posé	PRODUITS
OUI NON Sans objet	Caractéristiques
Commentaire :	
3/ Les finitions sont réalisées telles que validées avec le client ? (conformité avec l'échantillon fourni avant travaux, conformité avec le devis)	
Constat visuel	MISE EN ŒUVRE
OUI NON Sans objet	$ \sqrt{2} $
Commentaire :	
4/ La partie basse de l'isolation (bardage & isolant) est au minimum à : - 15 cm du sol, si le bardage est posé sur une ossature en bois ? - 5 cm du sol dur (ex : dalle) et au minimum à 15 cm du terrain naturel, si le bardage est posé sur une ossature en métal ? Mesure	
OUI NON Sans objet Commentaire:	





5/ Des grilles sont présentes en bas du bardage pour garantir la ventilation de la lame d'air entre le bardage et l'isolant? (66) Constat visuel OUI NON Sans objet Commentaire: 6/ Tous les éléments de la façade déposés pendant les travaux ont été reposés? (volets, gouttières, luminaires, etc.) **Constat visuel**



Commentaire:

OUI NON Sans objet

A SAVOIR

Les consignes d'usage (fixation, perforation...) doivent être expliquées (nettoyage, réparation...) doivent être au client afin de garantir la bonne utilisation.

Commentaire:



expliqués au client.



QU'EST-CE QUE LE DEVOIR DE CONSEIL?

Les professionnels de la construction sont tenus à une obligation de conseil envers leurs clients, dès l'élaboration du devis jusqu'à la réception des travaux. Ils doivent éclairer les clients sur tous les aspects du projet (technique, entretien, etc.).





Tél.: Site i	nternet :	/ Mail :	
	SERVES CL	IENTS	
	rve client :		Commentaire entreprise :
	ERVE N° rve client :		Commentaire entreprise :
	ERVE N° rve client :		Commentaire entreprise :
		e d'ouvrage conviennent qu global de	ue les travaux nécessités par les réserves ci-dessus seront à compter de ce jour.
	Fait à (lieu) :		Le (date) :
	Signatures Le maître d'ouvrage (cli	ent)	L'entreprise



ENTREPRISE



ENTREPRISE	
Adresse :	
Tél. :	/ Mail :
Site internet ·	

PROCÈS-VERBAL DE LEVÉE DES RÉSERVES

constate la levée des réserves mentions	nées dans le PV de réception signé le, à effet du
au titre du marché faisant objet du devis	s n° en date du
à l'adresse	
en présence du représentant de l'entrepr	rise :
Fait à (lieu) :	Le (date) :
Signatures	
Le maître d'ouvrage (client)	L'entreprise



